



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021**

**Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex			Absent
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		
GARREL Régine			Absente
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine		SALUZZO Joëlle	
FILLIERE Thierry		MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric			Absent
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara			Absente excusée
BOLIMON Lionel		COUSTON Rémy	
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole			Absente
PILLOT Marion		ADAM Carole	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 18

Procurations : 4

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ? Le procès-verbal du 1^{er} juillet est adopté.

Monsieur le Maire présente la décision n° 2021-07-69 et les marchés passés.

Monsieur PENALVA : avant de faire la remarque sur les marchés, je voudrais faire un commentaire positif sur la journée des associations du 5 septembre dernier. Il y a eu beaucoup de monde et les associations étaient contentes d'avoir des bénévoles et des adhérents qui reviennent. Je voulais remercier les agents et les élus qui se sont investis.

J'ai une question sur le marché n°26-2021. On a vu en février un contrat de maintenance pour le radar pédagogique de l'avenue du mistral et aujourd'hui ce radar n'est toujours pas en état de fonctionnement. Je voulais savoir si cette maintenance va se faire ?

Monsieur le Maire : il s'agit d'un radar que nous avons installé. Les services techniques vont intervenir pour le réparer.

Monsieur PENALVA : est-il possible de le consulter ? Il peut donner des informations sur la vitesse qui excède les 30 km/h ?

Monsieur le Maire : oui, il donne des indications sur la vitesse, mais celui de l'avenue du mistral est seulement un panneau qui clignote lorsque la vitesse est supérieure à 30 km/h. Il n'enregistre rien.

Monsieur PENALVA : une autre question générale sur le marché 28-2021 : vous parlez de marchés de travaux relatifs à l'amélioration et la restructuration de la voirie communale, est-ce que vous avez identifié des sites sur lesquels vous allez faire des opérations ?

Monsieur le Maire : les opérations ont été vues lors de notre campagne électorale, on les a intégrées dans nos projets :

- L'avenue de la Gare,
- Le giratoire de la Rétanque,
- L'aménagement de la route du Puy et du chemin du Sablas,
- Le futur giratoire, route de Pernes au niveau du U Express,

Voilà les différents travaux prévus qui ont été présentés lors de notre campagne électorale et que nous suivons à la lettre.

Monsieur PENALVA : je pose cette question, parce que j'ai été interpellé par l'association SAMSAH au niveau de l'accessibilité mais également par des cyclistes. Parfois ils nous envoient des photos d'un coin de rue qui mériterait d'être refait.

Monsieur le Maire : pour les cyclistes, nous avons fait deux pistes cyclables dans l'année. Il y a le projet pour l'année prochaine ou les années suivantes pour pouvoir faire le tour du village à vélo. Il y

a des endroits où on va faire ce projet qui est de la compétence du Grand Avignon parce que ce sont des voies d'intérêt communautaire. Il faudra voir avec le Grand Avignon pour pouvoir faire le circuit complet.

Arrivées de M. TRICHARD et Mme ADAM avant la présentation de la délibération n° 2021-09-70.

Délibération 2021-09-70

OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DEMANDE DE PARTICIPATION DE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Monsieur PENALVA : est-ce que vous avez une démarche d'aller vers les jeunes en difficultés ou juste une compétence de guichet du Département ou vous ne recevez que les demandes ?

Madame BONNEFOUX : nous sommes en train de mettre en place, j'en ai parlé avec le CCAS, des permanences de la Mission Locale tous les jeudis en mairie sans rendez-vous, où les jeunes de 16 à 25 ans, en difficultés, viennent se présenter. Nous les orientons à ce niveau-là. Hormis cela nous n'avons pas de compétence.

Monsieur PENALVA : Je pose cette question parce que souvent les jeunes ne demandent pas car ne connaissent pas les dispositifs existants.

Madame BONNEFOUX : Ce premier pas vers eux permet de les recevoir en mairie, de les guider, les orienter et cela nous permet de leur présenter les mesures dont ils peuvent bénéficier.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-71

OBJET : ETUDE D'OPPORTUNITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Arrivées de M. CACELLI et Mme GARREL avant la présentation de la délibération n°2021-09-72

Délibération 2021-09-72

OBJET : ETUDE D'OPPORTUNITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-73

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LA STE CELLNEX France

Monsieur PENALVA : qu'elle est la raison du déplacement ?

Monsieur FISCHER : On ne peut pas refuser sur les emplacements identifiés au PLU le placement d'une antenne. Nous avons essayé. Malgré tout une autorisation d'urbanisme a été posée à un endroit qui ne nous apparaissait pas judicieux car trop proche des habitations, mais la Sté CELLNEX estimait opportun pour elle de positionner le pylône initialement à l'angle du terrain de football, où il y a des habitations relativement proches. C'était leur droit et c'était plus simple pour eux au vu des arrivées électriques. Donc initialement nous ne sommes pas arrivés à obtenir un autre emplacement. Par la suite les riverains sont venus nous voir à juste titre car ils trouvaient l'emplacement contraignant pour eux visuellement. Donc, monsieur le Maire et moi-même avons sollicité un rendez-vous avec la Sté CELLNEX en leur faisant valoir que beaucoup de riverains étaient venus nous voir et après négociations, ils ont accepté de déplacer ce pylône.

Monsieur PENALVA : si je comprends bien, c'est à l'initiative de la mairie ?

Monsieur FISCHER : oui, suite à ce rendez-vous sollicité par monsieur le Maire, nous nous sommes rendus sur place. Nous avons fait le forcing pour qu'il modifie l'emplacement. Cela a un coût supplémentaire pour eux.

Monsieur PENALVA : le nouvel emplacement est à l'angle du service technique ?

Monsieur FISCHER : juste derrière les tribunes à l'angle opposé du terrain de football.

Monsieur PENALVA : ma crainte est que si un jour on veut faire une réserve foncière, par exemple, pour une structure sportive couverte comme un gymnase, est ce que l'on ne va pas être embêté par cette antenne située là ?

Monsieur FISCHER : aujourd'hui, il n'y a aucun projet de ce type même à long terme. C'est un équipement technique, les conventions ont une durée limitée dans le temps, il sera toujours temps de les dénoncer à ce moment-là.

Monsieur PENALVA : la convention est sur 12 ans tacitement reconductible ?

Monsieur FISCHER : c'est cela.

Monsieur PENALVA : du coup, par rapport à l'avenant voté en février sur les spots d'éclairage, il va falloir faire un avenant n°3 parce que le mât est déplacé ?

Monsieur FISCHER : non parce que concernant l'éclairage pour lequel on s'est engagé, il s'agit d'un versement. Ce n'est pas la société qui s'occupe de l'installation de l'éclairage. Ils vont nous donner un montant de 18 000 € hors taxe, on mettra un mât uniquement dédié à l'éclairage du stade.

Monsieur PENALVA : J'avais déjà eu des craintes sur le montage juridique de cette convention donc je voterai contre cet avenant.

Monsieur FISCHER : comme vous voulez, mais ce n'est pas un montage juridique. C'est ce qui se fait partout en France.

Monsieur PENALVA : j'entends mais sur la convention initiale j'avais des craintes juridiques là-dessus, sur la mise en concurrence, sur le fait de pouvoir intervenir après l'installation de cet équipement et ensuite sur le fait que l'entreprise doit s'en aller et sur la question de la remise en état, donc je voterai contre.

Monsieur FISCHER : la remise en état est prévue dans la convention.

Monsieur PENALVA : Je ne l'avais pas vu à l'époque sauf si cela a changé.

Monsieur FISCHER : non, cela n'a pas changé. La convention que nous avons signée au départ lors du premier conseil, la remise en état du site y était bien précisée.

Monsieur COUSTON : dans le précédent mandat il y avait des emplacements réservés pour les antennes relais ?

Monsieur FISCHER : oui ils y sont toujours.

Monsieur COUSTON : et du coup le déplacement ne nécessite pas une révision du PLU ?

Monsieur FISCHER : pas du tout parce qu'en fait il y a des lois qui sont supra PLU, malheureusement. Nous avons essayé de limiter l'implantation anarchique des antennes relais en identifiant des emplacements spécifiques qui sont donc les emplacements réservés au PLU. On essaie d'ailleurs d'inciter les opérateurs de téléphonie à s'installer sur ces emplacements-là. Ici, c'est le cas car le stade fait partie de ces emplacements réservés avec la colline de la Graille. On a essayé de s'opposer à celle qui s'est implantée récemment à la gare. On a attaqué et on a été débouté immédiatement parce que malheureusement durant le confinement, le gouvernement a fait passer des lois laissant tout pouvoir aux opérateurs pour s'installer là où ils l'entendent. Donc on a essayé d'attaquer, on a été débouté, en plus l'autorisation d'implantation a été acceptée en référé par le tribunal : ça n'a pas trainé.

Monsieur le Maire : je voulais juste préciser que l'emplacement réservé n'est pas un point précis, c'est le stade qui est un emplacement réservé donc on peut implanter l'antenne à n'importe quel endroit dans le stade.

Sur la mise en concurrence nous ne sommes pas demandeurs. C'est eux qui nous proposent l'installation d'une antenne donc il n'y a pas de mise en concurrence. Il n'y a pas d'autres opérateurs qui veulent mettre une antenne à cet endroit.

Monsieur PENALVA : je pensais que sur le domaine public il y avait cette procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire : il ne peut pas y avoir de mise en concurrence puisque nous ne sommes pas demandeurs. On a obtenu gain de cause pour la déplacer un peu plus loin des habitations et on a pu conserver aussi les 18 000€ qui nous permettront d'installer l'éclairage dans l'angle du terrain de foot. On a également vu que part rapport au code général de la propriété des personnes publiques, les télécommunications font l'objet de la seule exception part rapport à la mise en concurrence pour l'occupation du domaine public. Il y a un article dans le CG3P où vous trouverez cette exception.

POUR	25
CONTRE	1
ABSTENTION	/

M. PENALVA

Délibération 2021-09-74

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°02-2021

Monsieur PENALVA : c'est donc lié aux refinancements des prêts.

Madame BONNEFOUX : c'est ça.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-75

OBJET : ENGAGEMENT DE CONCLURE AVEC LA CAF UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – (CTG) AU PLUS TARD EN 2022

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-76

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Madame ADAM : l'accroissement d'activité sur l'entretien est dû à quoi ?

Monsieur le Maire : lorsque des agents partent à la retraite, on les remplace par des contrats. Chaque fois que l'on reprend un agent, il faut créer un poste. C'est pour cela que l'on crée 5 postes afin d'avoir une réserve au cas où nous en aurions besoin, mais ce n'est pas une obligation de les utiliser.

Monsieur PENALVA : c'est une ouverture budgétaire des postes ?

Monsieur le Maire : oui c'est cela.

	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-77

OBJET : RH – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur PENALVA : le CAE correspond à un poste d'agent d'entretien ?

Monsieur le Maire : oui

	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-78

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur PENALVA : si j'ai bien compris en déclassant du domaine privé vers le domaine public, vous augmentez les kilomètres de voirie du domaine public, et on peut prétendre à une DG plus importante ?

Monsieur le Maire : oui

Monsieur PENALVA : comme on avait eu une baisse de 0.6 %

Monsieur le Maire : chaque fois que l'on met une voirie dans le domaine public, on augmente la dotation, mais ça ne compense pas la baisse.

Monsieur PENALVA : c'est déjà bien que l'on puisse gagner un petit peu plus.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-79

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-80

OBJET : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES VIDE-GRENIERS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-09-81

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A LA LIGRE CONTRE LE CANCER

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	1

M. DUCLERCQ

Questions diverses.

Monsieur PENALVA : lors d'une commission peut-on faire un point sur les types d'infractions que nous avons eu pendant la période estivale, qui sont relevées par la police municipale ?

Monsieur FISCHER : oui, nous avons des statistiques hebdomadaires. Mais je tiens à rassurer tout le monde, bien qu'il y ait toujours trop d'incivilités, nous avons la chance qu'il y en ait relativement peu. Il y a des semaines entières sans qu'aucun fait majeur ne soit relevé. Mais nous pouvons faire un point par trimestre.

La séance est levée à 19 heures 20.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUIX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	P Arrivé au début de la délibération 2021-09-72	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	P	
DEL NISTA XAVIER	P	
FILLIERE THIERRY	Procuration à MALEN Serge	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	P Arrive au début de la deliberation 2021-09-72	
GUINTRAND TAMARA	Absente	
LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	P	
PLAZA PUTTI Mireille	P	
RABERT GUYLAINE	Procuration à SALUZZO Joëlle	

RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	P	
BOLIMON LIONEL	Procuration à COUSTON Rémy	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	Procuration à ADAM Carole	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	